RÉPUBLIQUE DU DAHOMEY

DÉCRET N°72-99 du 18 Avril 1972

portant abrogation des dispositions du Décret n°258/PR/MISDN. du 25 juin 1966 -

Le PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Ampliations:

JORD	1
PCP-SGG	10
MCP	4
MIS-DAI	14
Ministères	12
Gde.Chanc.	1
IAA-DCCT-DN	3
IGF-DB-CF	3
HC	2
Dtion Stat.	2
DC	5
DI-Trésor	3
DEP-DAGJL	4
DFP-S/Dt.	4
Préfect.	1
CU	1
Intéressé	1

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;

VU l'Ordonnance n°70-34/CP. du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;

VU le Décret n°70-81/CP.du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complété;

VU la Loi n°64-17 du 11 Août 1964, sur l'organisation municipale;

VU l'Ordonnance n°19/PR/MISDN-T du 31 Mars 1966, relative aux Circonscriptions Urbaines;

VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret n° 70-122/CP du 5 Juin 1970 qui l'a complété;

VU le décret n°258/PR/MISDN du 25 Juin 1966, portant nomination d'Adjoints aux Délégués du Gouvernement, Chefs de l'Administration Urbaine, notamment en son article 1er;

VU la lettre n°40/108 du 1er Mars 1972 du Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine d'Abomey, transmettant avec avis favorable la requête de M. SEGBO Antoine;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne M. SEGBO Antoine, les dispositions du décret n°258/PR/MISDN du 25 Juin 1966.

Article 2.- M. SEGBO Antoine est maintenu à la disposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à COTONOU, le 18 Avril 1972

Hubert MAGA.-

par le Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

Mama AROUNA.-

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO.-